

RÉSUMÉS COURTS

POUR Y VOIR CLAIR DANS LE VOCABULAIRE UTILISÉ EN INTÉGRATION SCOLAIRE

Robert Doré, Louise Doré, Gary Bunch et Kevin Finnegan

Recherche pancanadienne, le projet « pour y voir clair » vise à clarifier l'utilisation de mots clés dans le domaine des services éducatifs destinés aux élèves avec des incapacités, des mots comme inclusion, intégration, éducation spéciale, et autres.

La recherche se divise en quatre étapes. La première étape consistait à élaborer et distribuer un questionnaire de mots clés pour connaître quelles définitions de ces mots sont utilisées dans les différents milieux : parents, enseignants, administrateurs scolaires, organismes de promotion, autres. Les résultats de cette première étape indiquent qu'effectivement la confusion règne autour du sens que l'on donne à ces mots.

Pour la deuxième étape, un examen de la littérature est actuellement en cours pour faire ressortir l'utilisation qui est faite de ces mots dans les publications canadiennes.

La troisième étape prévoit des rencontres régionales sur l'ensemble du territoire canadien pour établir des consensus les plus larges possible sur chacune de ces définitions. Les travaux des deux premières étapes (questionnaires et examen de la littérature) serviront de document de base à ces rencontres.

Enfin, la quatrième étape vise la production d'un lexique qui présentera les différentes définitions retenues.

AJUSTEMENT À LA VIE COLLECTIVE APRÈS UN LONG SÉJOUR EN INSTITUTION : BREF RAPPORT D'UNE ÉVALUATION LONGITUDINALE

Hubert Gascon, Pierre Morin et Luc St-Pierre

En 1997, l'Hôpital Saint-Julien héberge 487 personnes dont 402 présentent une déficience intellectuelle. La décision de transformer cet établissement pour permettre la sortie de toutes personnes qui y séjournent est prise et un plan de transformation est alors élaboré. Leur départ est prévu se faire en quatre cohortes successives étalées sur une période de quatre ans, soit de 1999 jusqu'à la fin de 2002. Les personnes présentant une déficience intellectuelle seront intégrées aux services offerts par les deux Centres de réadaptation en déficience intellectuelle présents dans l'entourage immédiat. Dans le cadre de cette transformation d'établissement, une démarche d'évaluation à mesures répétées distribuées sur une période de trois ans est amorcée, et ce, pour chaque personne « désinstitutionnalisée ». Depuis, elle permet d'assurer le suivi du processus, de vérifier l'atteinte des objectifs et d'y faire les ajustements nécessaires. Elle permet, notamment, de suivre l'évolution individuelle et de recueillir des informations sur leurs activités et sur la satisfaction de leurs proches.

Différents indicateurs sont retenus pour chacune de ces dimensions. Ainsi, les mesures de l'évolution clinique portent sur les comportements adaptatifs, les comportements problématiques, la santé mentale, la santé physique, l'hospitalisation, la médication et le recours à des mesures restrictives. En ce qui concerne les activités de la vie courante, des données portent sur la variété des activités

auxquelles s'adonne la personne, leur fréquence, le lieu où elles se tiennent, leur nature et le type d'accompagnement qu'elles nécessitent. D'autres données concernent la stabilité résidentielle, définie selon les déménagements.

D'ores et déjà, nous pouvons tirer, à partir du suivi de 120 personnes, certaines observations dont, notamment, une nette amélioration aux plans de la communication et de la socialisation. Nous observons également une baisse des comportements inadéquats, tout particulièrement les troubles de comportement jugés graves. Toutefois, l'examen de l'évolution de leur médication, psychotrope ou non, nous amène à revoir l'accès aux services médicaux et à envisager l'instauration de pratiques mieux adaptées pour répondre aux besoins de santé physique ou de santé mentale des personnes. De plus, un pourcentage important d'entre elles ont dû

déménager à plus d'une reprise. La stabilité résidentielle devient un défi qu'il faut aussi mieux encadrer. Il est toutefois intéressant de souligner que les déménagements vers des environnements résidentiels requérant un encadrement moins intensif sont les plus fréquents et peuvent témoigner d'une diminution du besoin d'encadrement de la personne et, par conséquent, d'une amélioration de sa condition.

Enfin, il ne s'agit que d'un aperçu des résultats d'une démarche structurée d'évaluation en cours et qui nous semble nécessaire de poursuivre afin d'ajuster les services offerts pour le mieux-être des personnes dans leur nouveau contexte de vie. Cette démarche nous rappelle aussi qu'une fois la « désinstitutionnalisation » complétée, un travail important est requis pour soutenir leur adaptation et leur participation.